

NOTICE D'INFORMATION SUR LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Un moyen simple et efficace pour vous acquitter de vos cotisations sociales.

Pas de risque d'oubli.

Un prélèvement effectué à l'extrême date limite majorable.

Absence de frais postaux.

Pas de crainte d'égarement du versement dans l'acheminement du courrier.

Possibilité, à réception de la facture, de demander à la MSA de surseoir au prélèvement.

En cas de trop perçu un remboursement effectué sur le compte bancaire d'origine.

Le prélèvement à échéances

Préciser dans l'objet du mandat si cotisations personnelles ou cotisations sur salaires.

Votre prélèvement automatique prendra effet lors du calcul de votre prochaine facture

Vos cotisations sont appelées aux mêmes dates qu'actuellement, mais prélevées directement sur votre compte bancaire après que la facture vous ait été préalablement adressée.